

CAP

CERTIFICAT
D'APTITUDES
PROFESSIONNELLES

COUVREUR

QUALIFICATION
DE NIVEAU 3

N° de fiche : RNCP35889

FORMATION EN
ALTERNANCE

LIEU DE LA FORMATION

Centre de formation
Don Bosco
2, rue Émile Hié
59270 Bailleul
Tél. : 03 28 50 97 50CERTIFICATEUR
MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSEDate de
l'enregistrement
15-09-2021DURÉE DE LA FORMATION
2
ANS

PROFIL POUR CE DIPLÔME

Candidats âgés de 16 à 29 ans révolus. Sans restriction d'âge dans le cas où le candidat est officiellement reconnu travailleur handicapé ou sportif de haut niveau, ou s'il envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention du diplôme.

PRÉREQUIS

- Avoir suivi une troisième de collège ou prépa-métiers
- Bonne représentation pour le métier de couvreur

NOMBRE DE PARTICIPANTS

- 15 alternants

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS :

L'inscription se fait dès lors que le candidat a complété le dossier d'inscription. La signature du contrat d'apprentissage est réalisée avec une entreprise du secteur d'activité de la formation dispensée. Délais : "La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat." (Article L.6222-12 du Code du travail)

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Le/la titulaire du CAP Couvreur sera capable de réaliser ou réparer des toitures de tout type de bâtiment. Il/elle intervient après la mise en place de la charpente ou autres structures supports continues ou discontinues. La principale activité est de mettre en œuvre des éléments de couverture de toutes natures (essentiellement ardoises, tuiles...) et des accessoires, de ventilation de collecte et évacuations des eaux pluviales réalisés en métal. Il/elle contribue aux exigences réglementaires énergétiques, environnementales, sécuritaires... Les blocs de compétences sont :

Pour le domaine professionnel

- Étude et préparation d'une intervention : compléter et transmettre des documents • Décoder un dossier technique • Choisir les matériels et les outillages
- Réalisation et contrôle d'un ouvrage courant : déterminer des quantités de matériaux • Organiser son poste de travail • Sécuriser son intervention • Monter, démonter et utiliser un échafaudage • Réaliser des tracés • Poser des éléments constituant une couverture, bardage... • Relevé des dimensions • Réaliser des éléments métalliques, assembler les éléments, raccorder des pénétrations continues, discontinues et des accessoires en petits éléments de couverture, contrôler le travail réalisé • Réalisation de travaux spécifiques : échanger, rendre compte oralement, intervenir à proximité des réseaux, poser des feuilles et longues feuilles en couverture et barrage, sceller et étancher par mortier, mettre en œuvre des membranes d'étanchéité

Pour le domaine général

Modules de formation :

- Français-histoire/géographie-enseignement moral et civique
- Mathématiques et Physique-chimie
- Prévention-Santé-Environnement
- Langue vivante étrangère
- Éducation physique et sportive
- Prévention-santé-environnement

ORGANISATION DE LA FORMATION

Les enseignements démarrent en septembre avec l'envoi du planning dès inscription. La plateforme NETYPAREO permet la consultation d'informations relatives à la formation (notes, assiduité, programme...)

PERSPECTIVES POST-FORMATION

Le/la titulaire de ce diplôme est un ouvrier(ière) professionnel(le) du bâtiment. L'emploi s'exerce au sein d'une équipe de 2 à 3 salariés pour des entreprises du bâtiment, petites ou moyennes, qui réalisent des travaux de couverture sur des chantiers de construction neuve, de réhabilitation ou chez des particuliers. Il/elle peut évoluer vers la fonction de chef(fe) d'équipe, chef de chantier ou chef d'entreprise. Le CAP débouche sur la vie active mais il est possible, sous certaines conditions, de poursuivre des études en 1 an avec un certificat de spécialisation comme Zingueur, ou en 2 ans en bac professionnel Intervention sur le patrimoine bâti option Couverture ou en brevet professionnel (BP Couvreur).

MOYENS ET MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Moyens :

- Formation en alternance centre et entreprise
- Enseignement en présentiel en atelier et salle de cours banalisée

Méthodes :

- Mise en situation professionnelle en atelier
- Pédagogie inductive, déductive, interrogative, active.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

En fin de formation : Examen ponctuel

En cours de formation : Évaluation diagnostique, formative (Questionnaire à Choix Multiples), sommative (Ex : examen blanc)...

VALIDATION

Le CAP couvreur est un examen de niveau 3 qui se déroule au terme de la formation. Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse. Le diplôme est obtenu par l'obtention d'une note moyenne supérieure à 10/20 à l'ensemble des épreuves. Le candidat ayant déjà validé des blocs de compétences peut être dispensé des épreuves correspondantes. Lors d'une validation partielle, le bénéficiaire conserve la validité du ou des compétence(s) acquise(s) et valide(s) pendant une durée de 5 ans. Il est possible de se présenter à nouveau pour validation des blocs non acquis soit par prolongation du contrat d'apprentissage et/ ou d'un nouveau contrat. Des équivalences et/ou passerelles sont possibles via une convention d'adaptation.

NOTRE VALEUR AJOUTÉE

Le centre de formation Don Bosco place au cœur de ses préoccupations, le projet professionnel & personnel du jeune qu'il accueille.

- L'accompagnement personnalisé du jeune est un point fort de notre pédagogie.
- L'internat accueille les apprentis même durant les vacances scolaires (excepté les congés d'été).
- L'équipe de formateurs en enseignement professionnel est composée de professionnels des métiers dont certains en activité
- Notre réseau entreprises

- Mise en place de projets pédagogiques
- La liste des formateurs est disponible sur demande contact : M^{me} Bolle Christine UFA Don Bosco, Bailleul Tél. : 06 76 22 53 41

DURÉE DE LA FORMATION

Pour les deux années :

- En centre : 910 heures
- En entreprise : 2 210 heures

TARIF DE LA FORMATION

- Coût de la formation : 6 660 €
- 0 € reste à charge pour l'entreprise du secteur privé.
- La formation est gratuite pour l'apprenti(e) et pour son représentant légal. (Art. L.6211-1*)

* Selon le décret n°2019-956 du 13 septembre 2019 "fixant les niveaux de prise en charge des contrats d'apprentissage" : le tarif de la formation est aligné sur le montant de la prise en charge de l'opérateur de compétences concerné. Il peut varier selon la convention collective dont dépend l'employeur de l'apprenti, et selon les besoins particuliers de celui-ci (complément de prise en charge pour les apprentis en situation de handicap). Zéro reste à charge pour l'entreprise du secteur privé. Selon le décret n°2025-585 du 27 juin 2025 relatif à la prise en charge des actions de formation par apprentissage et l'article R.6332-25-1, une participation obligatoire entreprise de 750€ sera demandée pour les certifications professionnelles de niveaux 6 et 7. Article L.6211-1 : "La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal." Les employeurs du secteur public répondent à l'article L.6227-6 du Code du travail : "Les personnes morales mentionnées à l'article L.6227-1 prennent en charge les coûts de la formation de leurs apprentis dans les centres de formation d'apprentis qui les accueillent (...) ; à l'exception du secteur public territorial qui bénéficie du décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant."



• Coordinatrice habitat - construction
M^{me} Christine Bolle
Tél. : 03 28 50 97 50
cbolle@stemariendonbosco.fr

• Conseillère formation apprentissage
M^{me} Eudoxie Delhuelle
Tél. : 06 45 38 98 72
edelhuelle@stemariendonbosco.fr

• Assistante administration
M^{me} Sarah Descamps
Tél. : 03 28 50 97 50
sdescamps@stemariendonbosco.fr

• Chargée des relations entreprises
M^{me} Carole Donnée
Tél. : 06 72 06 32 50
developpement@stemariendonbosco.fr

ACCESSIBILITÉ & HANDICAP

Afin de sécuriser le parcours des personnes en situation de handicap, nous mettons en œuvre les moyens d'adapter la prestation. Accueil accessible aux personnes à mobilité réduite. Positionnement et adaptation pédagogique possible selon la situation de handicap. Réalisation d'un tutorat par l'équipe pédagogique et la référente Handicap de l'UFA.

Service Handicap du CFA Jean Bosco :
handicap@cfajeanbosco.fr

Service handicap UFA Don Bosco :
vfoulon@stemariendonbosco.fr

Service Mobilité du CFA Jean Bosco :
mobilit@cfajejanbosco.fr

Fiche éditée le : 04 / 02 / 2026



L'UFA Don Bosco fait partie du réseau du CFA Jean Bosco

TAUX DE LA SESSION DE FORMATION 2025

100%

Taux de présentation
à l'examen

66,67%

Taux d'obtention
des diplômes ou titres
professionnels

61%

Taux d'interruption
en cours
de formation

50%

Taux de poursuite
d'études

50%

Taux d'insertion
professionnelle
à 6 mois

NC

Taux d'insertion
dans l'un des métiers
visés par la certification